

Faciliter l'énergie, faciliter la ville...

L'éclairage public wallon passe
au LED dès ce 1^{er} juin 2019



« On passe au LED » avec ORES

Suite à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 14/09/2017, l'ensemble du parc d'éclairage wallon va être remplacé par des sources moins énergivores & technologiquement plus efficaces. **D'ici 2030, 455.000 points lumineux seront équipés par des luminaires LED sur le territoire couvert par ORES**, dans le cadre d'un vaste programme baptisé e-LUMin.

La modernisation du parc d'éclairage public : déroulement des opérations

Le plan d'action pour la conversion au LED a été étudié par ORES, sur la base des réalités technologiques et communales. Il dégage sur deux priorités :

- le remplacement des 100.000 lampes de type sodium basse pression (lampes NaLP) au cours des 5 premières années vu leur obsolescence industrielle ;
- la conversion des lampes les plus énergivores, à partir de 2020, pour concrétiser au plus vite le potentiel d'économies d'énergie.

ORES procédera de manière progressive et proportionnée, en fonction de la composition des parcs existants.



Et pour votre commune ?

1. ORES vous contactera afin d'établir une convention sur toute la durée de l'AGW. Elle définira la mise en œuvre de celui-ci et garantira la neutralité de l'opération pour les budgets communaux, ainsi que la vision globale du déploiement jusque 2029.
2. Nos services constituent des dossiers reprenant :
 - les points lumineux à remplacer ;
 - le type de matériel proposé ;
 - les modalités de financement ;
 - les économies d'énergie attendues.

Une offre est remise par dossier et fait l'objet d'une validation de la part des autorités communales. C'est au moment de l'acceptation de l'offre par la commune que la décision formelle de réalisation des travaux est prise. Celle-ci garde donc la main sur les modalités de rénovation de son parc.

Et financièrement, ça se passe comment ?

Pour les luminaires couverts par l'Obligation de Service Public (OSP) :

- une partie de l'intervention est financée par les économies d'entretien effectuées par ORES ;
- le solde est financé par les économies d'énergie réalisées par les communes du fait du remplacement par des LED (sources moins énergivores).

→ Suite au verso

Pour les luminaires non couverts par l'OSP : le financement sera entièrement pris en charge par les communes mais le retour sur investissement s'étalera sur quelques années seulement.

Pour chaque offre, vous avez deux possibilités de paiement :

- soit une prise en charge directe sur fonds propres ou via un organisme de financement ;
- soit la possibilité de rembourser un préfinancement ORES en 15 ans.

Nos services peuvent vous aider dans la rédaction d'un dossier justifiant les économies d'énergie, afin que le coût du déploiement des LED puisse être inscrit hors balise budgétaire imposée par la Tutelle.

Les avantages du LED



ENVIRONNEMENT

Après 10 ans, on estime que 30.000 tonnes d'émissions de CO2 pourront être évitées grâce aux LED, soit l'équivalent de 15.000 voitures. Cet évitement d'émission va donc vous aider à respecter vos engagements dans le cadre :

- de la Convention des Maires
- du plan POLLEC



MODERNISATION

Amélioration de l'image de la commune et modernisation du parc communal d'éclairage public grâce à :

- une amélioration de l'identité visuelle du parc communal par une meilleure uniformité ;
- un meilleur rendu des couleurs ;
- une diminution de la pollution lumineuse ;
- une diminution des consommations ;
- l'instantanéité de l'allumage.



ÉCONOMIES

Les LED bénéficient d'un rendement lumineux élevé (transformation plus efficace de l'électricité en lumière) et d'une plus longue durée de vie. De plus, le coût de maintenance est minimal puisque la technologie LED demande très peu d'interventions.

Économies d'énergie estimées sur tout le parc ORES par an après les 10 ans :

- 102 GWh = consommation de 29.000 ménages ;
- 17 M€ htva – 21 M€ tvac (selon le tarif CWaPE de l'énergie en 2019).

Un pack de communication au service des communes à destination de vos riverains

En version papier

- Communiqué de presse
- Article pour le journal communal
- Flyer pour les communes à destination des riverains

En version digitale

- Un banner pour le site web de la commune, les écrans de l'hôtel de ville
- Une collaboration sur les réseaux sociaux pour promouvoir les travaux réalisés (#OnPasseAuLed)



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter notre site

info.ores.be/LED ou nous contacter au 0800/63.303.

Retrouvez les questions les plus fréquentes sur www.ores.be/faq/fr.

